

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE  
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue mardi, le 2 juillet 2019 à 19 h à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Madame Lise Garon mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

***SONT PRÉSENTS :***

Messieurs les conseillers, Martial Fortin et Martin Bouchard et Pierrot Lessard  
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette et Lyne Bolduc

***EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :***

Madame Myriam Lessard, directrice générale

***ABSENCE***

Madame la conseillère, Sandra Girard

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h par Madame Lise Garon

**138-07-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**II EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que lu par Madame Myriam Lessard

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

***ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU  
Mardi, le 2 juillet 2019***

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Exemption de lire et acceptation des minutes des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et de la séance d'ajournement du 10 juin 2019*
- 4. ADMINISTRATION**
  - 4.1 Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires bruts pour le mois de juin 2019*
  - 4.2 Rapport de dépenses de la directrice générale*
  - 4.3 Rapport de dépenses du préposé aux travaux publics*

## **5. RÉOLUTIONS À ADOPTER**

- 5.1 *Nomination de responsables pour l'élaboration du règlement sur la gestion contractuelle*
- 5.2 *Acceptation du protocole d'entente pour les conteneurs de chasse*
- 5.3 *Nomination au sein du comité propulsion secteur Nord*
- 5.4 *Acceptation de la demande du festival VTT pour une subvention auprès de la MRC Lac-Saint-Jean Est*
- 5.5 *Adjudication du contrat réparations des chemins d'été 2019*
- 5.6 *Achat d'équipement pour le service de la sécurité civile*
- 5.7 *Aide financière pour la réfection du réseau routier priorisé dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) - Dénonciation*
- 5.8 *Dépôt d'une demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)*
- 5.9 *Acceptation de la participation de Mme la Mairesse au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)*
- 5.10 *Demande pour nommer un élu comme représentant auprès du Festival VTT et salle gratuite*
- 5.11 *Demande d'achat de peinture de la Maison des jeunes pour la patinoire*
- 5.12 *Demande d'aide financière, émission « Le Shore Lunch»*
- 5.13 *Dépôt de l'appel d'offres au SEAO pour la réfection de la Rue du Plateau sur +/- 140 mètres*
- 5.14 *Demande de salle gratuite Lac Rémi*
- 5.15 *Demande de support financier dans le cadre de programme de soutien aux stratégies de développement touristique volet 3: appui à la stratégie de la mise en valeur de nature et aventure*
- 5.16 *Dépôt et adoption du deuxième projet de règlement modifiant le Plan de zonage 125-2007 (rue Panoramique)*
- 5.17 *Dépôt du rapport de dépense – Article 937*

## **6. COURRIER ET INVITATION**

- 6.1 *Dépôt de la ristourne de la MMQ – 707\$*
- 6.2 *Député fédéral de Joliette : accusé réception sur le suivi des tarifs américains*
- 6.3 *Dépôt du rapport annuel de la RMR*
- 6.4 *Gouvernement du Québec : Programme RÉNO RÉGION*
- 6.5 *Gouvernement du Québec : Consultation PAFIO, réponse*

## **7. RAPPORT DES COMITÉS**

- 7.1 *Régie Incendie et sécurité civile*
- 7.2 *Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – modification au plan de zonage de la rue Panoramique*

## **8. RAPPORT DE LA MAIRESSE**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

139-07-19 3. **EXEMPTION DE LIRE ET ACCEPTATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 10 JUIN 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Myriam Lessard, dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Joanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin et de la séance d'ajournement du 10 juin 2019 soient approuvés tels que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

4. **ADMINISTRATION**

140-07-19 4.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS DE JUIN 2019**

Monsieur le conseiller Martial Fortin signifie son intérêt pécunier lors du dépôt de la liste des comptes à payer. M. Fortin s'est abstenu de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**PAR APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-cinq mille soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-deux sous (45 078.82\$). La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de quarante et un mille cent quatre-vingts dollars et quarante sous (41 180.40\$). Les salaires payés aux élus au montant de mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires bruts des employés au montant de vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-six dollars et quatorze sous (25 886.14\$). Les avantages sociaux partis employeur au montant de trois mille six cent cinquante-six dollars et trente sous (3 656.30\$).

**QUE** ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de cent dix-sept mille six cent soixante et un dollars et soixante et six sous (117 661.66\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6091 à 6123 inclusivement.

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

Accès soudure	137.97\$
Municipalité de L'Ascension	182.63\$
Bibliothèque municipale	312.50\$
Martel BMR	149.91\$
Bryand Tremblay	24.81\$
Excavation Multi Projets	523.15\$
Bureau Véritas Canda	304.68\$
Mégaburo	251.73\$
Cain Lamarre	229.95\$
Chemtrade Chemical	1 758.66\$

Collectes Coderr	97.73\$
Dicom Express	16.48\$
Groupe Environex inc.	130.73\$
Commerces B. Fortin inc.	616.47\$
Gravier Donckin Simard	1 604.94\$
Groupe Formation	101.18\$
Régie Inter. Incendie (*à payer 2X an*)	11 256.00\$
Informes Affaires Saguenay	459.90\$
Entreprises Lachance	1 129.83\$
Laurent Vuichet	594.39\$
Produits Lepine inc.	415.62\$
Martel Fleuriste inc.	57.43\$
Myriam Lessard	304.77\$
Nicolas Jean	100.00\$
Nutrite Belle Pelouse	2 644.43\$
Potvin & Bouchard	176.99\$
Puisatiers Delisle	6 511.09\$
Raymond Chabot	12 973.78\$
Les Pétroles RL	95.78\$
Serrurier Protec inc.	147.68\$
Suspension Turcotte Alma	379.51\$
Synergie Développement	862.31\$
Trium Médias	525.79\$
<b>Total :</b>	<b>45 078.82\$</b>

**LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE**

Bell Canada	280.73\$
Hydro-Québec	370.36\$
Hydro-Québec	29.76\$
Hydro-Québec	43.43\$
Bell Canada	125.10\$
Hydro-Québec	164.02\$
Hydro-Québec	907.98\$
Hydro-Québec	249.87\$
Hydro-Québec	81.35\$
Hydro-Québec	235.42\$
Bell Canada	54.21\$
Garage LD Performance	321.86\$
Entrepreneur forestier Alex et Nico	114.98\$
Entrepreneur forestier Alex et Nico	574.88\$
MRC-ICI	1 409.25\$
MRC-Quote part	5 256.82\$
Receveur général du Canada	406.00\$
Petite caisse	95.23\$
Entreprise Fortin Labrecque	4 599.00\$
Gilles Boudreault	420.00\$
Ministre des Finances	254.00\$
Hydro-Québec	342.59\$
Société canadienne des postes	310.41\$
Gilles Boudreault	735.00\$
Ministre des Finances	21 356.00\$
Visa Desjardins	476.00\$
Hydro-Québec	276.61\$
Hydro-Québec	958.58\$
Hydro-Québec	730.96\$
<b>Total :</b>	<b>41 108.40\$</b>

<b>Comptes à payer :</b>	<b>45 078.82\$</b>
<b>Comptes payés :</b>	<b>41 180.40\$</b>
<b>Comptes par résolution :</b>	<b>0\$</b>
<b>Total des salaires des conseillers :</b>	<b>1 860.00\$</b>
<b>Total des salaires bruts des employés :</b>	<b>25 886.14\$</b>
<b>Avantages sociaux partis employeur:</b>	<b>3656.30\$</b>
<b>Grand Total :</b>	<b>117 661.66\$</b>

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Le 2 juillet 2019

\_\_\_\_\_  
Myriam Lessard. Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

#### **141-07-19 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** la modification au règlement # 232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1er juin 2012

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
Entrepreneur For. Alex et Nico	114.98 \$
Chemtrade Chemical	1 758.66 \$
Petite caisse	95.23 \$
Receveur général du Canada	406.00 \$
Entrepreneur For. Alex et Nico	689.86 \$
Grand total:	3 064.73 \$

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

#### **142-07-19 4.3. RAPPORT DE DÉPENSES DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la modification au règlement # 232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1er juin 2012

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil reçoive les dépenses inscrites

Fournisseur	Montant
Accès soudure	137.97 \$
Potvin & Bouchard	176.99 \$
Suspension Turcotte	51.09 \$
Grand Total	366.05 \$

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER**

**143-07-19 5.1 NOMINATION DE RESPONSABLES POUR L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 juin 2019 en après-midi, les élus-es présents-es ainsi que les employés-es de la Municipalité ont reçu une formation sur le règlement de la gestion contractuelle par les procureurs de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption des lois 105 et 108 et conformément à l'article 938.1.2. du code municipal du Québec, la Municipalité doit adopter le règlement sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement proposé par la Fédération des Municipalités (FQM) est modifiable et que la Municipalité doit l'adapter afin qu'il corresponde aux à la réalité de la Municipalité de Lamarche;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**ET RÉSOLU**

**DE MANDATER** Mesdames Lise Garon, mairesse, Johanne Morissette, conseillère et Myriam Lessard, directrice générale, pour étudier, analyser et proposer à l'ensemble des élus un règlement de la gestion contractuelle correspondant aux attentes et besoins de la Municipalité de Lamarche;

**QUE** ce règlement soit adopté à une séance ultérieure;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**144-07-19 5.2 ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES CONTENEURS DE CHASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean organise un service de collecte de carcasses pendant la période de chasse;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité adhère à cette entente qui se déroulera du 2 septembre au 31 octobre 2019 et que les levées des conteneurs seront effectuées sur une base hebdomadaire au 200 chemin du Quai à Lamarche;

**CONSIDÉRANT QUE** la régie des matières résiduelles du lac St-Jean défraie :

- Les coûts pour les levées régulières
- Les coûts pour la disposition des carcasses
- Les coûts pour le matériel promotionnel
- Assure le soutien logistique aux municipalités

**IL EST PORPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**ET RÉSOLU**

**DE CONCLURE** cette entente avec la Régie des matières résiduelles du lac St-Jean;

**QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE** à défrayer les coûts suivants :

- Installer la pancarte servant à identifier le conteneur
- Distribuer le matériel promotionnel
- Acheminer les demandes de levée supplémentaires, si nécessaire
- Assure la propreté des lieux en tout temps
- Conserver le matériel en bon état

**QUE** Madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lamarche soit autorisée à signer l'entente avec la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean (RMR)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**145-07-19 5.3 NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ PROPULSION SECTEUR NORD**

**ATTENDU QUE** l'agente de développement territorial de la MRC Lac St-Jean – Est, Madame Jany Fortin, met sur pied un comité afin d'optimiser les interventions, de développer la synergie « secteur Nord »

**ATTENDU QUE** ce comité échangera sur les enjeux et défis respectifs de chacune des municipalités, de préparer des projets en amont des appels des ministères, de partager des outils et des bons coups;

**ATTENDU QUE** les objectifs à long terme sont :

- Développer l'esprit de collaboration entre les équipes municipales
- Développer collectivement des compétences en gestion de projets
- Développer et entretenir la synergie « secteur Nord »

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette

**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité nomme Madame Andrée-Ann Boisvert soit nommée comme représentante de la Municipalité de Lamarche sur ce comité « Propulsion, secteur Nord » de la MRC Lac St-Jean-Est

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**146-07-19 5.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DU FESTIVAL VTT POUR UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Lac St-Jean Est offre un programme de soutien d'animation et de vitalité par la mise en place d'un programme de soutien financier dans l'organisation d'un festival supporté par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du FESTIVAL VTT et PLEIN-AIR veut déposer une demande de soutien à la Municipalité de Lamarche pour obtenir une aide financière de la MRC dans le cadre du nouveau programme et qu'un des critères exigés est d'obtenir une résolution de la Municipalité respective où se déroule ledit festival;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard

**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin

**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** une résolution en faveur du Festival VTT de Lamarche afin que l'organisation puisse déposer une demande d'aide financière de deux mille cinq cents (2 500\$) auprès du programme de soutien financier pour la tenue de festivals de la MRC Lac-Saint-Jean -Est;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**145-07-19 5.5 ADJUDICATION DU CONTRAT RÉPARATIONS DES CHEMINS D'ÉTÉ 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lamarche aura à effectuer des travaux de réparations, de chargement et de constructions sur les chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution # 87- 05-19 la municipalité de Lamarche a demandé par appel d'offres sur invitation à 4 entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** les Entreprises FORTIN LABRECQUE est le plus bas soumissionnaire et détiennent les permis légaux pour réaliser les travaux sur les chemins de la municipalité de Lamarche;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la soumission de la compagnie 92270743 Qc. Inc. (Entreprise Fortin Labrecque) soit adjugée considérant que c'est la soumission la plus basse aux coûts décrits tel que mentionné ci-bas :

Pour effectuer les travaux de réparations, constructions ou réfections des chemins, du 2 juillet au 30 octobre 2019

Gravier brut étendu ( à la tonne )	9.00\$
Voyage de tamisé étendu 0 à ¾ (à la tonne)	12.00\$
Voyage de concassé étendu 0 à ½ ( à la tonne)	18.00\$
Voyage de concassé étendu 0 à ¾ ( à la tonne)	18.00\$
Rétrocaveuse-excavatrice ( adéquate pour faire les travaux ) / heure	100\$
Camion/heure	85\$/heure
Chargeuse/heure	90\$/heure

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**148-07-19 5.6 ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lamarche a bénéficié d'une subvention de douze mille (12 000\$) dollars octroyée par l'Agence municipale 911 si elle s'associait avec d'autres municipalités pour élaborer le plan de la sécurité et que cette dernière s'engageait à investir une somme de deux (2000\$) mille dollars soit la résolution 46-03-19 :

**ATTENDU QUE** la Municipalité a identifié comme dépense de faire l'installation d'un inverseur et un système de communication ainsi que participer à l'achat d'un logiciel d'alerte avec le regroupement des municipalités du secteur Nord;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**DE DEMANDER** des soumissions de gré à gré pour l'installation de l'inverseur et du système de communication le plus approprié possible aux réalités de la Municipalité de Lamarche (disparité, éloignement des secteurs, absences du réseau cellulaire, etc...)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**149-07-19 5.7 AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER PRIORISÉ DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)- DÉNONCIATION**

**CONSIDÉRANT QU'EN** octobre 2017, la Municipalité de Lamarche a pris une résolution pour entériner son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté en 2018 un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour les municipalités de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cet exercice de planification a été réalisé avec rigueur et que les élus se sont concertés pour prioriser des interventions sur environ 25 % du réseau routier local tel qu'édicte dans les paramètres de l'élaboration du Plan;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du PIIRL par la MRC devait permettre aux municipalités d'obtenir du financement auprès du ministère des Transports du Québec, afin de combler une partie des coûts pour les interventions sur le réseau routier local priorisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière au redressement des infrastructures routières locales (PIIRL) qui devait supporter les municipalités ne disposait pas des sommes nécessaires pour satisfaire les besoins et a été remplacé par un nouveau Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT QUE** le PAVL ne dispose pas des fonds pour répondre aux nombreuses demandes des municipalités ayant déposé des projets en lien avec le PIIRL;

**CONSIDÉRANT QU'en** février 2019, le Ministère des Transports a logé un appel téléphonique à la Municipalité de Lamarche pour l'inviter à déposer le plus tôt possible les plans et devis revus considérant que l'on prévoyait obtenir du financement de dernier recours d'ici peu dans l'enveloppe budgétaire du programme PIIRL et d'apporter des modifications à la résolution prise antérieurement;

**CONSIDÉRANT QU'en** avril 2019, la Municipalité a rejoint le responsable du programme et c'est à ce moment que la Municipalité fut informée que l'enveloppe budgétaire attendue avait été annulée;

**CONSIDÉRANT QU'aucune** municipalité de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est n'a obtenu d'aide financière pour la réfection de tronçon de route priorisé dans le cadre du PIIRL;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état des routes priorisées en 2018 se détériore davantage et que le coût des interventions devra être revu à la hausse;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités ont retardé d'investir sur les routes priorisées en attente d'une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lamarche n'aura d'autres choix que de réaliser les travaux sur les routes prioritaires dans le cadre du PIIRL en raison de la détérioration excessive;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin

**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Lamarche demande au ministère des Transports du Québec et au ministre François Bonnardel, d'ajouter les crédits nécessaires au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) afin de permettre aux municipalités, dont les routes ont été prioritaires dans le cadre du PIIRL, d'obtenir de l'aide financière;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lamarche tiens à dénoncer cette situation auprès du gouvernement du Québec puisque la Municipalité de Lamarche a monté ce dossier avec minutie, ce programme venait solutionner une problématique majeure pour la Municipalité de Lamarche et que la Municipalité s'est associée avec la MRC Lac St-Jean-Est afin d'obtenir un consensus sur le PIIRL;

**QUE** copie de la résolution soit envoyée au premier ministre du Québec monsieur François Legault, à Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à monsieur Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean, ainsi qu'aux Municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

#### **150-07-19 5.8 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé une demande dans le programme d'aide à la voirie locale- projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) pour un montant de 55 000\$

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a identifié les travaux mentionnés ci-bas comme prioritaires sur les chemins suivants :

##### Construction ou amélioration de chaussée(s)

- Chemin Lac Miquet : enlever les roches, faire du rechargement et profilage de fossés
- Rue Principale : En face du 173 Principale : refaire une portion de la rue Principale sur une distance de 15 pieds (infrastructures et surfaces)
- Rue Principale : Du 103 au 111 Principale, refaire cette portion de la rue sur une longueur de 250 pieds (infrastructures et surfaces)
- Rang Caron à refaire au complet (rechargement et revêtement mécanisé de la chaussée)

##### Construction ou remplacement de ponceau(x) (moins de 4,5 m)

- Chemin du Rang du Lac : Installation d'un ponceau, creusage, profilage de fossés et rechargement
- Chemin Dame Jeanne, soit le chemin se rendant à l'ancien quai municipal : Installation d'un ponceau, creusage, profilage de fossés et rechargement
- Chemin du Lac Tchitogama : Installation d'une glissière de sécurité sur une longueur approximative de 150 pieds sur chaque côté du chemin incluant les structures pour soutenir la glissière (2 côtés)
- Rang 10 : Installation d'une glissière de sécurité sur une longueur approximative de 150 pieds sur chaque côté du chemin incluant les structures pour soutenir la glissière (2 côtés)

- Refaire l'accotement des deux (2) côtés de la cote sur une longueur approximative de 400 mètres afin d'améliorer l'égouttement des eaux et conserver la structure du chemin

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**ET RÉSOLU**

**QUE** dès l'approbation de la subvention, la municipalité procède à l'analyse des priorités;

**QUE** la Municipalité ne s'engage pas à faire l'ensemble des travaux identifiés considérant les coûts onéreux;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter le budget de la subvention octroyée par le Ministère du Transport

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**151-07-19 5.9 ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE MME LA MAIRESSE AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lamarche est membre actif de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération organise annuellement un congrès et que les mairesses et maires sont invités à participer à ce congrès;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Lac St-Jean - Est organise un transport en partance de la région et qu'un bloc de chambres est réservé pour les participants;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**DE DÉLÉGUER** Mme Lise Garon, mairesse de Lamarche à participer au 78<sup>ième</sup> congrès de la FQM qui aura lieu, 25-26-27 et 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Québec;

**QUE** la Municipalité accepte de défrayer les frais d'inscriptions et tous les frais de séjours (transport- hébergement- repas) de Mme Garon en respect du règlement des frais de déplacement et abrogeant le règlement #424 adopté lors de la séance régulière du 4 mai 2018 sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**152-07-19 5.10. DEMANDE POUR NOMMER UN ÉLU.E COMME REPRÉSENTANT AUPRÈS DU FESTIVAL VTT ET GRATUITÉ DE SALLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande en date du 27 juin de la part du comité organisateur du festival VTT de Lamarche afin de nommer un élu.e sur le comité de ce festival;

**CONSIDÉRANT QUE** ce festival est un des seuls événements dans la municipalité de Lamarche qui rayonne dans le secteur et qu'il s'adresse en tout premier lieu à la population de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité gagne de plus en plus en popularité;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité demande aussi d'avoir la salle municipale gratuitement, le samedi, 17 août 2019;

**II EST PROPOSÉ** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QU'**aucun élu.e ne se porte volontaire pour faire partie du comité pour l'organisation de cette activité;

**QUE** la Municipalité accède à la demande de prêt de la salle municipale gratuitement pour le samedi, 17 août 2019;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**153-07-19 5.11 DEMANDE D'ACHAT DE PEINTURE DE LA MAISON DES JEUNES POUR LA PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande en date du 27 juin de la part de la Maison des Jeunes pour l'achat de peinture qui servirait à peindre un équipement municipal soit la patinoire pendant la période estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation pour acheter tous les produits et équipements nécessaires à réaliser ces travaux sont évalués à +/- 600\$

**II EST PROPOSÉ** Monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** la demande et de payer pour l'achat des équipements et des produits nécessaires pour peindre au complet la patinoire pour un montant maximum de 600\$ (taxes en sus)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

Madame la conseillère Lyne Bolduc et Monsieur le conseiller Pierrot Lessard signifient leur intérêt comme employés à la Maison des Jeunes. Madame la conseillère Lyne Bolduc et Monsieur le conseiller Pierrot Lessard se sont abstenus de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote.

**154-07-19 5.12 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, ÉMISSION « LE SHORE LUNCH »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'aide financière dans le cadre d'une activité de promotion télévisuelle « Le Shore Lunch » émission diffusée sur les ondes de RDS sur la pêche qui sera tournée sur le territoire de la Municipalité de Lamarche soient sur la rivière Péribonka et le lac Tchitogama grâce à la collaboration M. Éric Lessard

**CONSIDÉRANT QUE** cette émission sera produite en grande partie sur le territoire de Lamarche et mettra en valeur les espaces verts du territoire et aura un impact positif pour la Municipalité de Lamarche;

**IL EST PROPOSÉ** Madame la conseillère Joanne Morissette  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Lyne Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** de participer à cette de demande de promotion en offrant à l'organisation la gratuité pour l'hébergement de chalets soit deux (2) ou trois (3) chalets selon leurs besoins pour la durée de séjour des employés de du réseau RDS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**155-07-19 5.13. DÉPÔT DE L'APPEL D'OFFRES AU SEAO POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DU PLATEAU SUR +/- 140 MÈTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de la TECQ 2014-2018 ont été acceptés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 30 novembre 2018 pour la réfection de la rue du Plateau sur une distance de +/- 140 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection de la rue du Plateau demande un investissement de plus de 100 000\$ et que les municipalités ont l'obligation de déposer les demandes via le service électronique d'appel d'offres (SEAO);

**CONSIDÉRANT QUE** cet investissement est entièrement subventionné par la TECQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service Constructo offre le forfait d'assurer le suivi avec SEAO et la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martin Bouchard  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de Lamarche dépose l'appel d'offres « réfection de la rue du Plateau sur une distance de +/- 140 mètres. via le service CONSTRUCTO»

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**156-07-19 5.14 DEMANDE DE SALLE GRATUITE : AGA DE L'ASSOCIATION DU LAC RÉMI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de gratuité pour la salle municipale par l'Association des propriétaires de chalets du Lac Rémi pour 1 septembre 2019 à 9 hres :

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Johanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**D'ADHÉRER** à la demande de l'Association des propriétaires du Lac Rémi

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**155-07-19 5.15 DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DANS LE CADRE DE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUESVOLET 3: APPUI À LA STRATÉGIE DE LA MISE EN VALEUR DE NATURE ET AVENTURE**

Sujet: Construction de 5 unités de prêt à camper pouvant accueillir de 4-6 personnes par unité.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lamarche a adopté la Stratégie touristique de la municipalité de Lamarche et son plan de mise en œuvre le 27 mars 2017.

**ATTENDU QUE** la Stratégie touristique de la municipalité de Lamarche cadre parfaitement avec la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure du Ministère du Tourisme du gouvernement du Québec.

**ATTENDU QUE** le Camping et Marina Tchitogama est un moteur touristique de la municipalité de Lamarche.

**ATTENDU QUE** le développement de l'hébergement quatre saisons a été identifié comme une priorité de la Stratégie de développement touristique de Lamarche.

**ATTENDU QUE** le prêt-à-camper représente une tendance lourde dans le développement de l'hébergement touristique sur quatre saisons.

**ATTENDU QUE** le projet déposé est de +/- 100 000\$ et que la Municipalité devra engager un montant de 20% de la subvention reçue

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Pierrot Lessard  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**ET RÉSOLU**

**QU'IL** est convenu que la Municipalité dépose une demande de support financier, afin d'augmenter l'offre hébergement au Camping et Marina Tchitogama par l'ajout de 5 unités de prêt à camper pouvant accueillir de 4-6 personnes par unité, et ce dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique volet:3 Appui à la stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure.

**QUE** la Municipalité s'engage à déboursier vingt pourcent (20% ) nécessaire à la réalisation du projet et ce via la subvention de Desjardins, Caisse populaire d'Alma, Notre communauté en action.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES**

**5.16 DÉPÔT ET ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE 125-2007 ( rue Panoramique)**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de modification au plan de zonage ;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a eu un avis de motion en date 3 juin 2019 ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a eu avis public dans le journal « Le Lac st-Jean » en date du 3 juin et avis public dans la Municipalité de Lamarche, le 25 juin 2019

**CONSIDÉRANT QU'il** y a eu une assemblée de consultation, en date du 2 juillet 2019 à 18h30 à la salle municipale de Lamarche ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité de procéder à la modification proposée par le règlement 2019-06 au plan de zonage 125-2007 libellé comme suit ::

Deuxième projet de règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement de zonage 125-2007 afin d'agrandir la zone Rv2 à même la zone Ta1 située à l'Est de la propriété du Mont Vilain. Cet agrandissement se d'écrit comme suit :

La zone Rv2 s'agrandit à même la zone Ta1. Les lots 5 850 888, 5 850 891, 5 850 890, 5 850 889, 5 851 529, 6 267 577, 5 850 885, 5 850 883 et 5 850 884 font partie de l'agrandissement de la zone Rv2. Le lot 5 851 364 (Mont Vilain) demeure dans la zone Ta1. La limite entre les zones Ta1 et la zone Rv2 est la ligne de propriété délimitant le lot 5 851 364 (Mont Vilain) des lots 5 850 529 (chemin panoramique) et le lot 5 850 885.

Voir figure 1. Croquis du zonage projeté

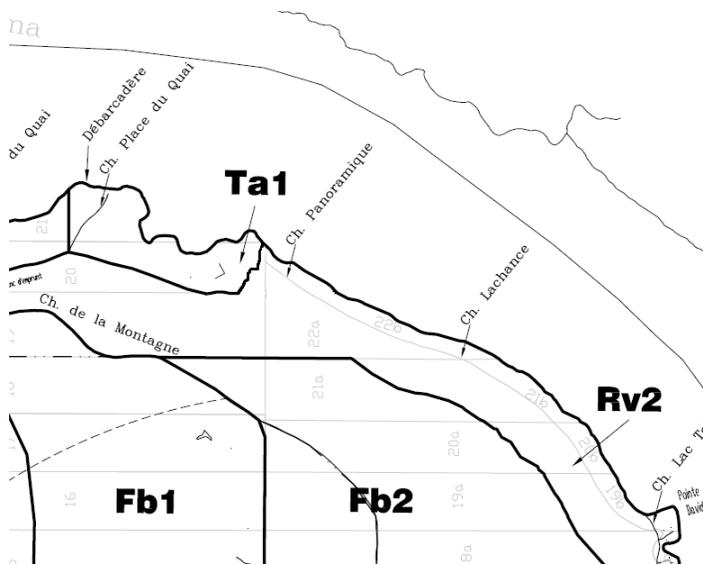
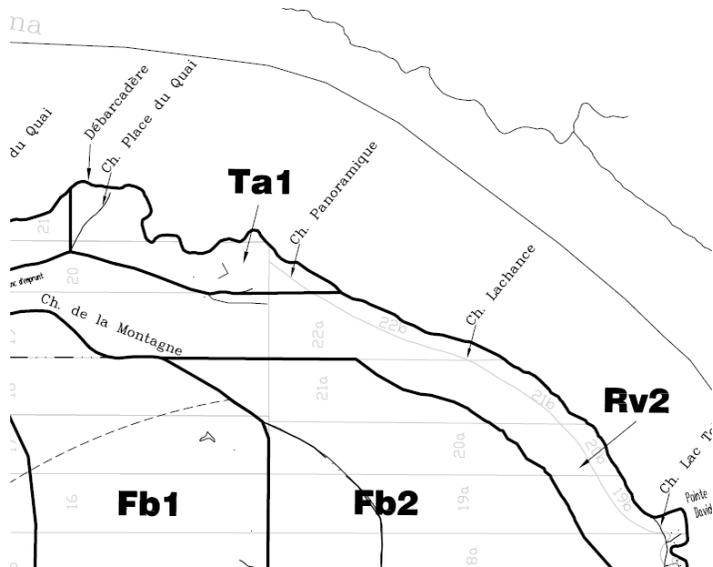


Figure 2 : croquis zonage existant



**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin  
**APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Joanne Morissette  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** ce deuxième règlement 2019-06 modifiant le plan de zonage 125-2007

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**5.17 DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉPENSE, ARTICLE 937**

Comme la Municipalité de Lamarche a été obligée de procéder à l'achat immédiatement, d'une pompe à la station d'eau potable à Place du Quai et au camping, Mme Lise Garon, mairesse a décrété l'application de l'article 937 et dépose le rapport relié à cette dépense.

Date	Détail	Montant total
19 juin 2019	Pompe 5hp 30 gpm	4 327.45\$
	Main d'oeuvre	1 350.00\$
		5 677.45\$ ( taxes incluses)

**6. COURRIER**

- 6.1 Dépôt de la ristourne de la MMQ- 707\$
- 6.2. Député fédéral de Joliette : accusé réception sur le suivi des tarifs américains
- 6.3 Dépôt du rapport annuel de la RMR
- 6.4. Gouv. Du Québec : programme RENO REGION
- 6.5. Gouv. Québec : Consultation publique PAFIO. Réponse
- 6.6. Gouv. Québec : MAMH, confirmation des montants de la TECQ 2019-2023 soit 711 811\$
- 6.7 MMQ : importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie
- 6.8. Participation au Palmarès littéraire du réseau  
Mme Garon mentionne qu'elle participera au Palmarès littéraire

**7. RAPPORT DES COMITÉS**

- 7.1 Régie Incendie et sécurité civile
- 7.2 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – modification au plan de zonage de la rue Panoramique

**8. RAPPORT DE LA MAIRESSE**

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

À la période de questions, M. Sylvain Perreault, citoyen de Lamarche a adressé une demande auprès de la directrice générale, comme commissaire à l'assermentation afin de valider le nombre de signatures de la pétition demandant à Mme Lise Garon, mairesse de Lamarche la démission de celle-ci. Avant de procéder à la validation, Mme Lessard a demandé aux élus si elle pouvait procéder. La réponse a été positive et unanime. Il y a eu confirmation que la pétition recensait trois cent trente-sept (337) signatures. Il n'y a eu que la présentation de la pétition avec la confirmation du nombre de signatures.

Dans un deuxième temps, Monsieur le conseiller Martin Bouchard a demandé un vote de non confiance envers la mairesse, Mme Lise Garon. Moment de silence. Aucun vote ne fut pris.

Début de la période de questions : 19 h 48. Fin de la période de questions : 21 h 05

**158-07-19 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Martial Fortin

**QUE** la présence séance soit levée à 21 h 06

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenus.

---

Madame Lise Garon,  
Mairesse

---

Madame Myriam Lessard,  
Directrice générale et secrétaire trésorière